



**RILLIEUXLAPEPE.FR**

## ZONE FRANCHE URBAINE

Instaurées par la loi n° 96-987 du 14 novembre 1996 relative au pacte de relance pour la ville, les Zones Franches Urbaines (ZFU) sont destinées à relancer l'activité économique et à favoriser l'insertion sociale et professionnelle dans les quartiers prioritaires. Ainsi, les entreprises qui s'implantent en ZFU et qui remplissent un certain nombre de critères définis par la loi, bénéficient d'exonérations fiscales et de charges sociales.



## ZFU - TERRITOIRES ENTREPRENEURS

Alors que le projet de loi de Finance 2015 prévoyait la non-reconduction des ZFU en 2015, le Gouvernement a finalement **reconduit le dispositif sur la durée des contrats de ville 2015-2020**. Voir le tableau de prorogation [ici](#)

Désormais dénommé « ZFU – Territoires Entrepreneurs », le dispositif permet aux entreprises de bénéficier, pour toute implantation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et avant le 31 décembre 2020, d'une exonération de l'Impôt sur la Société, sous certaines conditions :

- conduire une activité industrielle, commerciale, artisanale ou libérale,
- avoir une implantation matérielle (un bureau, par exemple) et une activité effective (réalisation de prestations, par exemple),

- avoir 50 salariés au maximum,
- déclarer 10 millions d'euros de chiffres d'affaires maximum,
- avoir un capital détenu à moins de 25 % par une entreprise de plus de 250 salariés.

Les entreprises exerçant les activités suivantes sont exclues du dispositif :

- la construction automobile et navale,
- la fabrication de fibres textiles,
- la sidérurgie,
- le transport routier,
- le crédit-bail mobilier et la location d'immeubles non-professionnel,
- le secteur agricole,
- la construction-vente.

Si l'exonération fait suite à un transfert, une reprise, une concentration ou une restructuration d'activités ayant déjà bénéficié de l'allègement fiscal, celui-ci se poursuit pour la durée restant à courir.

A noter que l'exonération n'est pas remise en cause si, pendant la période d'exonération, l'effectif de l'entreprise ou de l'établissement dépasse 50 salariés, dès lors que la condition était remplie à la date requise.

## CONTACTS UTILES POUR VÉRIFIER SON ÉLIGIBILITÉ AU DISPOSITIF

---

### **Service Attractivité du Territoire de la Ville**

Pour toute question concernant le dispositif, le périmètre et les locaux en ZFU :

Matthieu Arrondeau  
Hôtel de ville, 165, rue Ampère  
69 140 Rillieux-la-Pape  
Tél. 04 37 85 02 11

### **Services fiscaux**

Pour valider votre éligibilité au dispositif et pour toute question concernant les exonérations d'impôts sur les bénéfices, de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFRE) et :

Saïda Le Grand  
Hôtel des finances  
BP 644  
69 239 Lyon cedex 02  
Tél. 04 72 77 20 27  
[saida.legrand@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:saida.legrand@dgfip.finances.gouv.fr)

### **Ursaff de Lyon**

Pour toute question concernant les exonérations de cotisations patronales de sécurité sociale (encore en vigueur pour l'ancien dispositif) :

Jean-Marc Cussinnet  
6, rue du 19 mars 1962  
69 691 Vénissieux cedex  
Tél. 04 72 09 22 65  
[www.lyon.ursaff.fr](http://www.lyon.ursaff.fr)

### **Régime social des indépendants**

Pour toute question concernant les exonérations de cotisations personnelles de maladie et maternité (encore en vigueur pour l'ancien dispositif) :

69, rue Duquesne  
69 452 Lyon cedex 06  
Tél. 04 72 43 69 92

Il est recommandé de téléphoner et/ou d'écrire aux organismes fiscaux et sociaux, chacun d'entre eux ayant ses propres conditions d'application. Vous pouvez consulter d'autres sources susceptibles de vous apporter un avis concernant votre situation : experts comptables, cabinets conseils, services juridiques des chambres consulaires et organismes d'appui à la création d'entreprises.

### **Documents en téléchargement**

Les formulaires d'embauches exonérées sont téléchargeables sur le site du [ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé](http://ministere-du-travail.gouv.fr)



# LES FORMULAIRES D'EMBAUCHES EXONÉRÉES SONT TÉLÉCHARGEABLES

## SUR LE SITE

---

[ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé](#)

**VILLE DE RILLIEUX-LA-PAPE**  
Hôtel de ville - 165, rue Ampère  
69140 Rillieux-la-Pape

<https://www.rillieuxlapape.fr/creation-d-entreprises/zone-franche-urbaine-317.html>